

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 104 (1959)
Heft: 8

Rubrik: Revue de la presse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

fonctionnement d'un barrage électrifié, tel que celui qui a été édifié le long de la frontière algéro-tunisienne¹.

Ajoutons qu'à chaque « stand », un soldat ou un sous-officier se tient à la disposition des visiteurs, pour les renseigner et pour leur remettre une succincte documentation.

* * *

Par la manière très didactique dont elle est présentée, l'Exposition itinérante de l'armée française est certainement, ainsi, d'ailleurs, que l'ont voulu ses promoteurs, à la portée de tous ses visiteurs. Si les spécialistes, en raison même de son caractère, ne doivent guère y trouver leur compte, les profanes, eux, en rapportent une image stylisée, sans doute, mais assez exacte, tout de même, de l'armée française actuelle.

Capitaine J.-P. CHUARD

Revue de la presse

Les impératifs français d'une armée de l'âge atomique

Résumé d'un article du général Perré dans la « Défense de l'Occident ». Directeur Maurice Bardèche. Revue mensuelle politique² et littéraire. Librairie Dauphine, Paris.

On retrouve avec plaisir, dans cette étude, l'auteur, le général Jean Perré, bien connu des lecteurs d'avant la dernière guerre mondiale de la *Revue d'Infanterie* où, spécialiste des chars, il défendait brillamment des idées qui n'ont malheureusement pas été mises en pratique en France en 1940.

Le général Perré³ remarque tout d'abord, comme tout militaire qui garde son sens critique, que la grande presse, par son goût du sensationnel, est un mauvais guide de l'opinion publique au point de vue menace atomique. Elle ne travaille qu'à engendrer une gigantesque panique nucléaire, tout

¹ Voir à ce sujet l'article de Claude-Albert Moreau, Barrage devant frontière ouverte, dans « 5/5 » « Forces françaises », N° de juin 1959, p. 4-13.

² Pour l'orientation de nos lecteurs, disons que c'est une revue nationaliste, « de droite ».

³ L'auteur, commandant de l'infanterie et des chars, puis commandant de la 2^e Division cuirassée (D.C.R.) en 1940, où nous l'avons connu, parle en connaissance de cause.

comme elle avait collaboré avant 1939 à la peur des bombardements aériens qui jeta tant de millions de Français sur les routes.

Il précise ce que serait pour la France — d'après sa conception — une guerre atomique et cherche à établir les grandes lignes de l'évolution qu'elle impose à l'organisation et à la doctrine militaires.

L'auteur établit d'emblée que la bombe H ne peut être une arme militaire, même stratégique, mais qu'elle est avant tout une arme de propagande, un moyen politique d'intimidation. Son emploi ne peut se concevoir qu'au terme d'un conflit par des gouvernants acculés à un désespoir total. « Et — dit-il — si la menace latente d'un arrière-plan si horrifiant devait détourner les vainqueurs d'exiger une reddition sans conditions, le précédent de 1945 ne nous inciterait pas à le regretter».

L'arme atomique opérationnelle est par contre d'un emploi bien plus probable, puisque avec elle l'alternative : abstention ou destruction, n'existe pas. Et son usage revalorise la défensive (troupes abritées et dispersées) comme aussi les blindés (troupes sous cuirasse). D'où la quasi-certitude de l'emploi de cette arme par l'OTAN qui sera nécessairement réduit initialement à des opérations de couverture, donc défensives, vu la supériorité écrasante de l'URSS en forces conventionnelles.

Et la France, que doit-elle, que peut-elle faire ? Elle ne pourra jamais avoir qu'un nombre limité de bombes H « politico-terroristes », mais elle doit les avoir. En revanche, l'effort sera porté sur les armes nucléaires opérationnelles, à cause des avantages qu'elles offrent à la défense du territoire national.¹ Cela conduira à envisager leur emploi sous un aspect un peu différent des Anglo-Saxons qui, eux, se battent dans un pays qui n'est pas le leur et qui sont très spécialement séduits par la possibilité de faire des économies d'effectifs.²

¹ Comme pour nous ! Mais il convient de remarquer qu'il n'y a pas d'armes atomiques tactiques et d'armes atomiques stratégiques. *Il n'y a que des armes nucléaires opérationnelles dont on peut faire un usage tactique ou stratégique.* Mft.

² Nous avons déjà dit l'impasse où ce raisonnement les a conduits (R.M.S. № 6-1959).

Or, la France n'a pas l'organisation qui convient, à la suite d'erreurs commises depuis la dernière guerre et qui relèvent : « *d'un américanisme irréfléchi, du manque de solidité de l'infrastructure tirée de la deuxième guerre mondiale et de la méconnaissance d'impératifs spécifiquement français.* »

Appliqué dans ce pays, le système des grosses et luxueuses unités d'armée à l'américaine crée une discordance criante entre les ressources démographiques et financières.

Les Américains surestiment la puissance mécanique et la puissance du feu, par souci systématique de ménager les hommes. Mais cette dernière, par exemple, ne suffit pas à elle seule. Il faut exploiter le feu par le mouvement *à travers le terrain*, par le nettoyage et par l'occupation. Actuellement, l'infanterie américaine, et à son imitation la française, ne sait plus marcher. Le gonflement des états-majors et des services (signe de médiocrité d'après Moltke l'Ancien) a réduit exagérément le nombre des combattants, seuls aptes au nettoyage et à l'occupation.

On a cru pouvoir pallier cet inconvénient grave en augmentant le nombre des chars à la division d'infanterie, mais ceux-ci ne peuvent ni nettoyer, ni occuper et, en face de la charge creuse, ils sont devenus de plus en plus des engins de feu.¹ On a créé des divisions d'infanterie dotées de 2500 véhicules, pour la plupart inutilisés dès l'engagement, jouissant d'une excellente mobilité stratégique, mais formant des colonnes de 150 km. de longueur, *très vulnérables au danger aérien*² et manquant d'éléments de manœuvre tactique.

Liddel Hart a été le premier à souligner ces erreurs qui ont conduit à une *sous-estimation de l'efficacité du nombre et de la défensive*. Il a fait remarquer que les Anglo-Saxons n'ont pu triompher dans la dernière guerre que *parce qu'ils bénéficiaient d'une supériorité aérienne considérable*.² Il a démontré que la capacité de résistance d'une défense, bien armée et résolue, a été, immédiatement après la dernière guerre, grande-

¹ C'est un officier des chars, depuis leur création, qui parle.

² C'est nous qui soulignons. Mft.

ment sous-évaluée. En Normandie, les attaques alliées ont régulièrement échoué à moins de 5 contre 1, bien que la maîtrise de l'air doublât ou même triplât encore la supériorité de l'assaillant. La défense reste : « la forme la plus forte de la guerre avec un but négatif » (Clausewitz).

Dans la situation générale actuelle, la France doit songer, quand même, à la défense propre de son territoire, car elle sait ce que coûte une reconquête ; en outre, au maintien de l'ordre dans ses territoires d'Outre-mer et aussi dans la Métropole. Ce qui ne nécessite pas, ce qui ne devrait pas nécessiter, deux armées différentes si l'on n'exagère pas les exigences contradictoires et les structures opposées. La guerre ne demande pas une spécialisation aussi poussée qu'une usine. Au surplus, les impératifs de la guerre atomique recouvrent les autres nécessités militaires de la France.

La mission essentielle de l'armée est d'assurer la sauvegarde du territoire métropolitain dans le cadre du SHAPE, jusqu'au moment où l'OTAN serait en mesure de déclencher une contre-offensive décisive.¹

Pour ce faire il n'y a, et il n'y a jamais eu, que trois moyens :

- Battre l'ennemi de façon décisive avant l'intervention de l'OTAN (c'est impossible).
- Gagner du temps en attendant l'intervention de l'OTAN (cela exige des forces mobiles, bien sûr, mais surtout une infanterie suffisante).
- Tenir sur un front, quand on n'a plus de terrain à lâcher (cela nécessite des effectifs égaux au cinquième de ceux de l'assaillant et un armement comparable).

Il faudra bien en arriver là.

« *La théorie de la guerre sans front ne repose que sur des sophismes ou des définitions imprécises* ».² Le vrai problème sera au contraire de tenir des fronts ou des éléments de fronts

¹ La mission de notre armée est identique, sauf que la collaboration avec le SHAPE n'est qu'éventuelle.

² C'est nous qui soulignons. Cette constatation, nous la faisons chez nous dans toute discussion sur notre défense nationale. Mft.

par des combinaisons défensives-offensives, et cela le plus économiquement et le plus longtemps possible.

L'importance accrue des obstacles naturels en guerre atomique doit être utilisée ;¹ par exemple, pour compartimenter le champ de bataille. Enfin les procédés connus de protection : invisibilité, cuirasses mobiles, fortification, dispersion, seront largement employés.

Pour obtenir la souplesse et la rapidité de manœuvre nécessaires, le général Perré préconise une cellule tactique constituée par un « groupement », à base d'infanterie et de chars, d'un effectif de 2500 à 4000 hommes.²

Les *divisions d'infanterie* seraient réduites à 12 ou 13 000 hommes (30 % de « combattants rapprochés », 40 % de servants d'armes pesantes, 30 % de personnel de commandement et de services). Elles seraient *partiellement motorisées*, en ce sens que les trains seraient automobiles et que le personnel à pied pourrait être transporté au besoin par des formations d'armée.³ L'armement serait simple, robuste, léger, à base d'armes automatiques, de lance-mines, de canons sans recul, d'engins antichars.

Les *divisions blindées*, fortes de 14 000 hommes et 3000 véhicules, seraient à base de chars légers analogues aux AMX ; elles seraient dotées, bien entendu, d'infanterie d'accompagnement, d'artillerie, de sapeurs, etc. Cependant leur emploi en division sera peu fréquent dans la défense du territoire ; ce sera plutôt le cas dans la contre-offensive générale.⁴

Les *divisions de parachutistes* (11 ou 12 000 hommes) ont démontré en Indochine et en Algérie qu'elles étaient indispensables à la France.

Quant au corps d'armée, il faudrait le maintenir. Il grouperait, comme de coutume, un certain nombre de divisions,

¹ C'est nous qui soulignons.

² C'est un régiment d'infanterie renforcé (Conduite des troupes ch. 31) !

³ Nos colonnes de transports automobiles (OEMT 51).

⁴ Répétons que le général Perré a été dans les chars depuis leur création et qu'il a fait les deux guerres mondiales dans cette arme.

tout en ayant ses éléments organiques propres, dont un parc mobile de fortification.

Toutes les divisions seraient réduites aux moyens indispensables ; elles auraient leurs arrières allégés des superfétactions américaines. Fractionnables en trois ou quatre groupements tactiques, elles devraient être « commandables à la voix », en ce sens que le commandant de division devrait pouvoir se faire entendre par radio, parallèlement, à tous les chefs jusqu'au groupe de combat !

A côté de ces formations, on trouverait les moyens nucléaires qui, comme l'artillerie, n'agissent que par leur feu ; ils appartiendraient en principe aux réserves générales.

Cette organisation est réalisable, au prix d'un effort qui ne dépasserait pas les moyens financiers normaux et le cadre du service légal de 18 mois. Lorsque les résultats seraient atteints, il y aurait enfin moins de chauffeurs, de secrétaires, de « riz-pain-sel » que de fantassins, de blindés, d'artilleurs, de sapeurs et de « paras », ce qui est le cas aujourd'hui ! La France posséderait enfin les effectifs de combattants nécessaires.

* * *

Il y a beaucoup à apprendre et à retenir, pour nous Suisses, dans l'étude pratique, réaliste, du général Perré et on ne saurait trop en recommander la méditation à tous ceux qui ont voix au chapitre dans la réorganisation projetée de notre armée, avant qu'éventuellement ils ne s'engagent dans « l'imitation trop servile de l'exemple américain », pour reprendre les termes de l'auteur de l'article que nous résumons.

Le général Perré doit être ajouté à la liste bientôt impressionnante des critiques et écrivains militaires qui s'inscrivent en faux contre les théories anglo-saxonnes.

Mft

Landesverteidigung im Atomzeitalter.

Sous ce titre, l'excellente revue « Schweizer Monatshefte » — dont la R.M.S. signale chaque mois à ses lecteurs la qualité et la diversité

des sujets qu'elle traite — a publié, dans son numéro de juin 1959, une étude d'autant plus digne d'intérêt qu'elle est due au cdt. de corps G. Züblin.

En attendant l'époque encore lointaine où notre armée pourra être dotée d'armes atomiques, elle doit, mieux que ce n'est actuellement le cas, se préparer, tout d'abord à s'en défendre, puis à les introduire, ce qui n'ira pas sans controuverser nos conceptions militaires. Le fait d'être démunis de ces moyens ne nous empêchera pas d'être exposés aux feux croisés atomiques des belligérants. Et, remarque encore l'auteur, dans la cas contraire, l'obligation d'épargner notre propre population ne nous entraînera-t-elle pas à livrer bataille au plus près de notre frontière ?

La lutte doit être menée contre les armes atomiques proprement dites (canons, rampes de lancement, avions) plutôt que contre les projectiles (bombes, fusées). A cet effet l'antidote le plus efficace est l'aviation. Celle-ci, selon l'auteur, doit disposer d'appareils à grande vitesse ascensionnelle et capables, dans un rayon suffisant, d'évoluer rapidement aux hautes altitudes. Les fusées air-air dont elle a besoin, ainsi que les fusées sol-air de la D.C.A. pourront peut-être être fabriquées par notre industrie. Pour renforcer l'action en territoire ennemi, l'auteur envisage encore le transport d'éléments d'infanterie par hélicoptères jusqu'à une centaine de km. Cette activité suppose la maîtrise du ciel. Dans quelle mesure notre aviation, même renforcée, sera-t-elle capable de l'acquérir ? C'est là une question angoissante.

Ne l'est pas moins celle du dosage de notre armée en chars (la meilleure arme antichars) et en véhicules blindés et motorisés.

A la différence des zones frontières, où la lutte revêtira un caractère plutôt statique, et des régions montagneuses, où le terrain freine la mobilité, sur le plateau, l'armée devra pratiquer la guerre de mouvement. A cet effet, selon l'auteur, elle y sera entraînée mieux et avec des moyens (de feux et de transports) plus puissants, rapides et nombreux que ce n'est actuellement le cas.

Sans aller jusqu'à proposer une motorisation totale de nos unités d'armée, l'auteur semble vouloir les conserver et envisage, plutôt que de leur faire tenir des positions préparées facilement repérables, de les faire intervenir par fractions peu vulnérables et rapides à l'effet de contre-attaques ou de colmater des brèches.

Ce procédé est théoriquement admissible. En pratique, son application exige la maîtrise momentanée de l'air que l'aviation ennemie nous disputera. Et comment pourrons-nous parer à une autre menace — dont nous avons souligné la gravité dans nos articles précédents — l'atterrissement de troupes aéroportées sur l'un ou l'autre des points vitaux de notre territoire ? La défense de ceux-ci exige, selon nous,

le renfort des troupes territoriales par des éléments de l'armée de campagne prévus dès le temps de paix.

Sur la forme que revêtira une guerre future et le rôle qu'y pourra jouer la Suisse, les opinions peuvent diverger. Celles du colonel cdt. de corps G. Züblin se fondent sur une étude approfondie de la question et sont clairement exposées. A ce titre, elles méritent d'être lues et méditées.

Ldy

Pouvons-nous limiter la guerre nucléaire ?

C'est sous ce titre que R. N. Rosecrance a publié un exposé dans Military Review U.S. Army Command and General Staff College, No 12.

Lorsqu'en janvier 1954 la stratégie des « représailles massives » a été rendue publique, elle était probablement à l'avantage des Etats-Unis. Si ces derniers étaient alors capables d'atteindre le cœur de l'Union soviétique tout en préservant leur propre potentiel stratégique, il ne fait aucun doute que la guerre totale aurait été plus dangereuse pour la Russie que pour les Etats-Unis. Cette menace était une arme en faveur de ces derniers.

Mais si c'était vrai en 1954, ce ne l'est plus aujourd'hui. L'auteur de l'article estime que son pays ne possède plus maintenant un avantage décisif dans le domaine des armes nucléaires : « Si nous pouvons détruire l'Union soviétique, il y a des chances qu'elle puisse nous détruire aussi. »

Les représailles massives sont devenues une arme à double tranchant.

« La question est celle-ci : nous devrions vouer une plus grande importance à la stratégie des guerres limitées que nous ne le faisons actuellement. » L'argument principal pour une préparation plus poussée de guerre limitée réside dans le fait que les Etats-Unis risquent d'être placés devant un choix presque impossible. S'ils n'ont pas d'autres protections que « les armes absolues », ils n'auront qu'une alternative pour parer à une agression : ou la guerre totale ou la capitulation totale.

A chaque avance de l'adversaire, ils se demandent si les territoires absorbés valent l'enjeu d'une guerre totale ; ils risquent chaque fois d'ajourner la décision, dans l'attente d'un cas plus caractéristique.

En revanche, s'ils montrent leur volonté de résister avec des moyens conventionnels, ils auront la chance de pouvoir contrer une agression limitée dans le cadre d'une coalition défensive.

Les tenants de la guerre limitée ont un puissant argument : « Sans porter atteinte à notre possibilité de risquer une guerre totale,

il faut reconnaître qu'en nous appuyant uniquement sur les armes de destructions massives, nous servons peut-être mal notre cause. »

Mais si nous incluons « la guerre limitée » dans les doctrines stratégiques, il faut y ajouter le type de stratégie correspondant. Les promoteurs de ces doctrines estiment nécessaires trois conceptions stratégiques séparées : guerre conventionnelle limitée, guerre nucléaire limitée, guerre totale.

D'autres affirment que les Etats-Unis doivent baser leur défense sur la guerre nucléaire limitée et illimitée, opposant même à une attaque conventionnelle des armes nucléaires tactiques.

Tous ces problèmes doivent être réexaminés, car la guerre nucléaire limitée peut avoir plus de désavantages qu'il n'y paraît à première vue.

Beaucoup d'augures prédisent que dans l'avenir les guerres seront nucléaires, soit totales, soit limitées. Ils pensent également qu'une guerre qui débute par un emploi limité de moyens nucléaires peut conserver plus facilement ce caractère particulier.

L'auteur étudie longuement les arguments avancés par les supporters de la guerre nucléaire limitée. Analysés, aucun ne paraît définitivement convaincant.

Le problème central restera toujours : peut-on limiter la guerre ? Géographiquement peut-être, mais dans son essence, au moment où la vie d'un peuple est en jeu, il est sérieusement permis d'en douter.

Dl.

NÉCROLOGIE

† Le major Paul de Vallière

Né en 1877, bourgeois de Moudon, Paul de Vallière fit ses études classiques à Lausanne, puis suivit des cours de droit à l'Université. Attiré par la carrière militaire, il devint officier-instructeur d'infanterie attaché à la 1^{re} division. A ce titre, il eut l'occasion d'effectuer, en 1912, un stage d'un an au 1^{er} régiment des grenadiers de la garde, à Carlsruhe. En mai 1914, il est envoyé en mission en Grèce, comme instructeur de tir. Pendant la guerre de 1914-1918, il dirige la Bibliothèque militaire fédérale et les archives de l'armée, à Berne. Au cours du dernier « service actif », il est affecté à « Armée et Foyer » dépendant de l'Adjudance générale.

Très tôt, Paul de Vallière trouve dans l'étude de notre histoire militaire le complément indispensable de sa formation professionnelle. Car il a l'étoffe et la probité d'un historien de valeur. Et il